

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019 A 20h00
EN MAIRIE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

Date de convocation 07/11/2019

Date d'affichage du compte-rendu 15/11/2019

Etaient présents : MAUDET Guy-Marie, BREBION Benoit, CADORET Nadia, COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MAUDET Dominique, adjoints, AUGUIN Brigitte, BAGOT Philippe, BEAUFRETON Thierry, BERTRAND Marie-Line, FELDFEBEL Dominique, GILBERT Philippe, GOUPILLE Roger, JADEAU Valérie, LANDREAU Frédéric, MAUDET Marie-Thérèse, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, VRIGNAUD Isabelle, conseillers municipaux.

Absent : DROUET Céline

Secrétaire de séance : Roger GOUPILLE

➔ *Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 est approuvé sans observations particulières.*

I -DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 21 septembre 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie de 540 m² - Sections AB 261 – 34 rue de la Touche - appartenant à M. BOUCHET Michel.
- Dossier reçu le 28 septembre 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 4 686 m² - Section AK 77, 78, 78, 79, 80 – 2 rue de la Paix – appartenant à Mme AUDUSSEAU Chantal.
- Dossier reçu le 5 octobre 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 3 697 m² - Section B 696 et 709 – appartenant à la SCI GIVI.
- Dossier reçu le 9 octobre 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie de 729 m² - Section B 805 – 7 rue de la Barotière – appartenant à Mme ALLAIN Bérénice.
- Dossier reçu le 10 octobre 2019 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 1 052 m² - Section AL 218, 220, 235, 374, 378 – appartenant à M. CHAUVÉAU Jean-François.

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS HT
15/10/2019	Salle de sport	Remplacement 5 radiants gaz	TURQUAND	8 191,60 €
16/10/2019	Verger St Gabriel	Peinture grenailage	SVPM	3 700,34 €
24/10/2019	Espace jeux derrière mairie	Installation tyrolienne	PCV COLLECTIVITES	9 110,00 €
25/10/2019	Saint Michel	Mission Moe voirie accès centre de secours	SPL	4 537,50 €
05/11/2019	Espace Hayault	Déconstruction - désamiantage 2 bâtiments	DUBREUIL TP	30 271,50 €

II – FINANCES

1. Décision Modificative n° 2 – Budget principal

Afin de faire face aux besoins de fin d'année mais également d'anticiper les besoins pour le 1^{er} trimestre 2020 (avant le vote du budget primitif 2020), la décision modificative suivante et proposée à l'Assemblée délibérante :

OPERATION	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
18 - Aménagement du Boulevard de la Rochejaquelein	2152 - Installations de voirie	15 000		240 000 € inscrits au BP / marché SYDEV + travaux 250 642 €
204 - Autres bâtiments communaux		- 10 000		Annulation des crédits pour la réalisation d'une étude d'aménagement du presbytère
601 - Matériel à usage sportif	2188 - Autres immos corporelles	2 718		But foot amovible suite retrait actuel but pour raison de sécurité
603 - Vestiaires sportifs	1326 - Autres établissements		18 773	Programme rénovation énergétique SYDEV pour vestiaires
	2113 - Terrains aménagés	120 000		Marché couverture des tribunes
		- 50 353		Annulation des crédits sur marché existant pour la couverture des tribunes (50 353 € TTC du marché Teopolitub)
608 - Aire de jeux	2312 - Agencements et aménagements de terrains	- 10 000		Modification imputation comptable tyrolienne et ajout de 75 € manquants
	2188 - Autres immos corporelles	10 075		
701 - Sentiers de randonnée		- 14 000		Annulation des crédits pour le parcours santé (15 000 € inscrits au BP MAIS 1 000 € suppl. utilisés pour le bac à chaîne de Chambon)
702- Signalétique touristique	2188 - Autres immos corporelles	20 000		Rénovation sentier Sur les Pas de Montfort
801 - Matériel culturel	2188 - Autres immos corporelles	201		Rectification erreur inscription budgétaire pour l'acquisition des pagodes / dépense conforme à ce qui avait été demandé au BP)
1641 - Emprunt			64 868	
TOTAL		83 641	83 641	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 sur le budget principal.

Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Vote de la subvention CCAS 2019

Comme chaque année à la même période, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la subvention nécessaire à l'équilibre du budget CCAS.

Pour mémoire le montant de la subvention d'équilibre 2018 au budget du CCAS était de 16 700 €. Le budget CCAS présentait au début de l'année 2019 un excédent reporté d'un montant de 2 796,49 €.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits et des besoins à venir pour les deux derniers mois de l'année (notamment des réparations dans les logements de la résidence Marie-Louise TRICHET), il est proposé d'accorder au CCAS une subvention d'un montant de 18 000 € (conforme aux prévisions budgétaires des début d'année).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 18 000 € au bénéfice du budget du CCAS

Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Révision du montant de l'Attribution de Compensation et Imputation du coût des services communs sur l'Attribution de Compensation 2019

Vous trouverez ci-dessous le détail du montant de l'attribution de compensation pour Saint Laurent sur Sèvre pour l'année 2019 s'élevant à 728 283,57 € après déduction du coût des services communs sur l'Attribution de Compensation fiscale.

- Attribution de Compensation fiscale de fonctionnement

Communes	Attribution de Compensation (A.C.) fiscale (délibération n°2018-142 du 12/09/2018) <i>(1)</i>	Correction de l'estimation de la charge transférée "Contribution incendie" <i>(2)</i>	Estimation de la charge de fonctionnement transférée "Assainissement des Eaux Pluviales urbaines" à imputer sur l'Attribution de Compensation de fonctionnement <i>(3)</i>	ESTIMATION DU TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES à imputer sur l'Attribution de Compensation de fonctionnement <i>(4) = (2) + (3)</i>	Estimation de l'Attribution fiscale de fonctionnement (après déduction des transferts de charges) corrigée <i>(5) = (1) - (4)</i>
Saint-Laurent-sur-Sèvre	763 532,36 €	1 480,31	4 163,40 €	5 643,71 €	757 888,65 €

- Imputation du coût des services communs « informatique et télécommunication » et « technique »

Communes	Estimation de l'Attribution fiscale de fonctionnement (après déduction des transferts de charges) corrigée <i>(1)</i>	Estimation du Total imputation service commun technique <i>(2)</i>	Estimation du Total imputation service commun informatique et télécommunication <i>(3)</i>	Estimation de l'imputation des services communs <i>(4) = (2) + (3)</i>	Estimation de l'Attribution de Compensation (après déduction du coût des services communs sur l'Attribution de Compensation fiscale) <i>(5) = (1) - (4)</i>
Saint-Laurent-sur-Sèvre	757 888,65 €	0,00 €	29 605,08 €	29 605,08 €	728 283,57 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère de manière concordante avec le Conseil de Communauté au vu de la délibération prise par ce dernier n°2019-186 du 23 octobre 2019 en vue du versement d'une attribution de compensation au titre de l'année 2019 pour un montant de 728 283,57 €..

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0..

4. Divagation et circulation des chiens et chats – Tarification fourrière

Par arrêté municipal du 16 mai 2002 il a été institué un tarif journalier pour la fourrière municipale fixé à 8 €.

Les services municipaux sont régulièrement amenés à capturer des animaux en divagation sur le territoire de la commune (une dizaine de captures chaque année). La capture et la garde en fourrière de ces animaux, le plus souvent des chiens, entraînent des frais pour la collectivité.

Il est proposé de mettre en place une tarification opposable aux propriétaires d'animaux qui auront été identifiés, comme cela se pratique dans différentes communes (Saint Malo, Chanverrie) :

Frais	Montant
Capture de l'animal	50 €
Garde (entretien, nourriture)	10 €/j
Vétérinaire si nécessaire	Coût réel
Identification si nécessaire	Coût réel

Les sommes devront être acquittées par les propriétaires avant de procéder à la restitution de l'animal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place les tarifs tels qu'énoncés ci-dessus en cas de divagation de chiens et chats.

Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0...

III – MARCHES PUBLICS

1. Aménagement rénovation couverture des vestiaires et tribunes du stade – Avenant lot n° 4 Menuiseries intérieures – Entreprise VAILLANT et Avenant lot n° 6 – Carrelage Faïence – Entreprise CARON

Dans le cadre des travaux d'aménagement, rénovation des vestiaires sportifs, il est proposé de passer dans les conditions suivantes un avenant au **lot n° 4 – Menuiseries intérieures** :

Entreprise : **Djimmy VAILLANT**
 Montant initial du marché HT :56 153.01€
 Montant de l'avenant HT :8 422.95€
 Nouveau montant du marché HT : 64 575.96€
Nouveau montant du marché TTC :77 491.15€

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires de coffre masquage tuyaux et habillage et moins valeur pour fourniture et pose d'un meuble

au **lot n° 6 – Carrelage Faïence** :

Entreprise : **Christophe CARON**
 Montant initial du marché HT :32 361.13 €
 Montant de l'avenant HT :1 020.50 €
 Nouveau montant du marché HT :33 381.63 €
Nouveau montant du marché TTC :40 057.96 €

Objet de l'avenant : Reprise de carrelage douche R+1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant pour les lots 4 et 6 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0...

2. Couverture des tribunes du complexe sportif Joseph RAYMOND – Résultat de la consultation et signature des marchés

Madame Marie-Thérèse MAUDET ayant un intérêt dans ce dossier ne prend pas part au vote.

Le projet de couverture des tribunes a fait l'objet d'une nouvelle étude par un bureau structure spécialisé. Les nouvelles prescriptions techniques ont servi de base à cette nouvelle consultation des entreprises.

La consultation pour les travaux a été lancée le 11 octobre 2019.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 4 novembre 2019 à 12h.

Le marché était composé de deux lots :

Lot n°1 : Maçonnerie – Fondations

Lot n°2 : Charpente métallique - couverture

Cinq offres électroniques ont été déposées dont deux pour le lot n° 1 et trois pour le lot n° 2. Les offres ont été transmises à Paul LOMBARD pour analyse.

Au terme de l'analyse, les entreprises les mieux-disantes sont les suivantes :

Entreprises	Lot 1 - Montants HT Maçonnerie - Fondations	Lot 2 - Montants HT Charpente métallique - Couverture	Montants TTC
SARL MAUDET	22 485,61 €		26 982,73 €
TEOPOLITUB		69 138,38 €	82 966,06 €
TOTAL		91 623,99 €	109 948,79 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la couverture des tribunes du complexe sportif ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec la SARL MAUDET pour le lot 1 pour un montant de 22 485,61 € HT et l'entreprise TEOPOLITUB pour le lot 2 pour un montant de 69 138,38 € HT.

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

IV – RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

1. Adhésion à e-Collectivités Vendée

E-collectivités Vendée est un syndicat mixte informatique dédié au développement des outils et usages numériques créé le 1^{er} janvier 2014. 437 adhérents sont comptabilisés dont 249 communes (soit 97% des communes du Département).

Ce syndicat permet d'avoir accès à de nombreux services :

- Parapheur électronique, télétransmission des flux comptables et des délibérations (nous disposons actuellement d'un autre service pour les télétransmissions qui serait résilié en cas d'adhésion), plateforme marchés publics, convocation électronique des élus, espace collaboratif transfert de fichiers volumineux
- Centrale d'achats télécom
- Centrale d'achats école numérique
- Mise en conformité RGPD

D'autres missions sont en cours de développement telles que l'archivage électronique.

En 2014, la commune avait fait le choix de ne pas adhérer. Presque 6 ans plus tard, compte tenu du développement des services proposés par e-collectivités et de l'essor de la dématérialisation, un manque se fait ressentir.

L'adhésion est revue chaque année. A titre d'information, elle aurait été d'un peu moins de 2 800 € en 2018.

Il est proposé :

- D'adhérer au syndicat e-Collectivités Vendée
- D'élire un représentant à ce syndicat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer au syndicat e-collectivités Vendée et nomme Marie-Noëlle HERSANT représentante auprès du syndicat.

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

V - QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les commissions intercommunales

Pour rappel : le 5 décembre aura lieu à la Gaubretière une réunion sur le thème du Projet Alimentaire Territorial

2. Informations diverses

Moulin de Chaussac : un potentiel acquéreur s'est fait connaître en mairie. Un certificat d'urbanisme a été déposé. Le Conseil Municipal sera informé de la suite donnée à ce dossier.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 15 novembre 2019.

P/Le Maire empêché,
L'un des adjoints
Dominique MAUDET

